

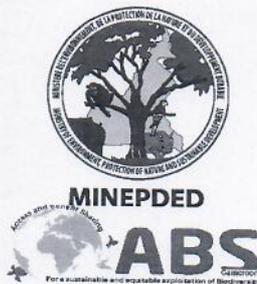
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

PROTOCOLE DE NAGOYA SUR APA

DIRECTION NATIONALE DU PROJET APA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE AND
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

CONVENTION ON BIODIVERSITY

NAGOYA PROTOCOL ON ABS

NATIONAL DIRECTORATE OF ABS PROJECT



Projet " Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et à la recherche-développement sur la chaîne de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, du Cameroun."

TERMES DE REFERENCE CONSULTATION N° 04

Développement d'un guide pour l'élaboration des Protocoles Bioculturels Communautaires et inventaire pilote des connaissances traditionnelles associées aux espèces *Acacia nilotica*, *Balanites aegyptiaca*, *Irvingia wombolu* et *Monodora myristica*

Référence dans le PTA 2024 : activités, 20

I. CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya adopté le 29 octobre 2010 et ratifié par le Cameroun le 30 novembre 2016, le dispositif législatif et réglementaire national en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages issus de leur utilisation a été renforcé. C'est ainsi qu'une loi spécifique dite loi APA a été adoptée par le Parlement et promulguée par le Président de la République en juillet 2021. Un coup d'accélérateur à l'application de ce nouvel outil législatif a été donné avec la signature par le Premier Ministre d'un décret d'application le 06 Octobre 2023, suivie des textes réglementaires relatifs à la mise en place des organes de gestion du processus APA au Cameroun.

L'une des innovations de cette nouvelle réglementation est qu'elle accorde une place prépondérante aux communautés locales et autochtones en faisant de ces dernières des co-contractants dans la procédure d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées et des bénéficiaires légaux des avantages monétaires et non-monétaires issus de leur utilisation, au même titre que l'Etat. A titre d'illustration, la délivrance du Permis APA pour l'accès à une ressource génétique et aux connaissances traditionnelles associées est conditionnée par la délivrance du Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause (CPCC), la négociation et la conclusion des Conditions Convenues d'un Commun Accord conclues entre le demandeur/utilisateur et la communauté concernée par la ressource génétique (articles 5 et 17 de la Loi APA).

Les communautés locales et autochtones (CLA) bénéficient de la copropriété des droits de propriété intellectuelle pertinents attachés aux connaissances traditionnelles associées à une ressource génétique. (Article 27 de la Loi APA). Pour permettre à ces CLA de jouer pleinement leurs rôles et de tirer meilleur profit de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, le législateur a prévu que l'Etat doit appuyer ces dernières dans l'élaboration d'un certain nombre d'outils de base pour les négociations avec les demandeurs des conditions d'accès aux connaissances traditionnelles et des modalités de partage des avantages issus de leur utilisation (article 22 de la loi APA).

L'un de ces instruments est le protocole bio culturel communautaire (PBC) visé à l'article 20 de la loi APA. Au sens de cette loi, ce PBC est un outil participatif qui articule les modes de vie, les valeurs, les procédures et les priorités des populations autochtones et communautés locales. Il sert de base pour les négociations des Conditions Convenues d'un Commun Accord. L'article 10 (2) du décret d'application de la Loi APA stipule que le Protocole Bio culturel Communautaire doit être établi sur la base d'un canevas élaboré et mis à disposition par l'Autorité National Compétente de l'APA qui est le Ministre en charge de l'environnement.

C'est à cet égard que le Cameroun, qui a bénéficié d'un appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour la mise en œuvre du Projet " Appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et à la recherche-développement sur les chaînes de valeur de la biodiversité pour les petits exploitants dans les Régions du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, du Cameroun.", a inscrit « **le développement d'un guide d'élaboration des protocoles bio culturels communautaires** » dans le Plan de Travail 2024 dudit projet.

Par le passé, avec le soutien de certains partenaires, dont Natural Justice, ABS Initiative, COMIFAC et GIZ BioInnovation Africa, une initiative pilote pour développer un protocole bioculturel communautaire pour le village Mintoum, dans la Région de l'Est du Cameroun a été implémentée. Les leçons tirées de cette initiative et d'autres expériences de développement du PBC dans le contexte de l'APA à travers le monde peuvent être captées pour élaborer un document guide sur le processus de développement du PBC dans les sites sélectionnés par le projet au Cameroun.

C'est dans ce cadre que les présents termes de référence sont élaborés.

II. OBJECTIFS

Les objectifs de cette mission sont les suivants :

- consulter les communautés ayant déjà élaboré les protocoles bioculturels communautaires à l'instar du village Mintoum dans la Région de l'Est Cameroun, sur les processus et les méthodologies d'élaboration, analyser les autres expériences et documents guide d'élaboration de PBC à travers le monde, et en tirer des leçons ;

- élaborer un draft du guide d'élaboration des protocoles bio culturels communautaires au Cameroun ;
- tester le draft du guide dans une communauté dans le Mayo-kani et une communauté dans le Kupe Manengoumba et produire un guide provisoire d'élaboration des protocoles bio culturels communautaires au Cameroun à valider par les parties prenantes ;
- réaliser un inventaire pilote des connaissances traditionnelles associées aux espèces *Acacia nilotica*, *Balanites aegyptiaca*, *Irvingia wombolu* et *Monodora myristica* dans les communautés cibles du projet dans le Mayo-kani et dans le Kupe Manengoumba.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

- les leçons tirées du processus d'élaboration du PBC du village Mintoum dans la Région de l'Est Cameroun sont captées à travers la consultation des parties prenantes et les expériences et autres documents guide d'élaboration de PBC en contexte APA sont analysées;
- un draft du guide d'élaboration des PBC au Cameroun est élaboré;
- le draft du guide est testé dans une communauté dans le Mayo-kani et une communauté dans le Kupe Manengoumba et un guide provisoire d'élaboration des PBC au Cameroun est produit ;
- un inventaire pilote des connaissances traditionnelles associées aux espèces *Acacia nilotica*, *Balanites aegyptiaca*, *Irvingia wombolu* et *Monodora myristica* dans les communautés cibles du projet dans le Mayo-kani et dans le Kupe Manengoumba est réalisée, pour une future incorporation des données dans la base de données nationale des CTa.

IV. SPÉCIFICATION DU CONTENU DU GUIDE

Le contenu du guide doit être conçu pour :

- éclairer les communautés locales et autochtones sur les termes clés utilisés dans le cadre de l'élaboration des protocoles bio-culturels communautaires ;
- définir la structuration et les éléments de contenu des protocoles bio-culturels communautaires,
- déterminer les parties prenantes locales et externes ainsi que leurs rôles dans l'élaboration des protocoles bio-culturels communautaires;
- expliciter dans un langage simple illustré par un schéma synoptique la procédure d'élaboration de ces protocoles, y compris les coûts liés pour chaque étape;
- indiquer la méthodologie de collecte des données biophysiques, socio-anthropologiques et économiques nécessaires à l'élaboration de ces protocoles;
- proposer le dispositif institutionnel et organisationnel à mettre en place au niveau local dans le cadre de l'élaboration de ces protocoles;
- indiquer aux populations locales et autochtones les potentiels partenaires techniques et financiers à solliciter pour l'élaboration de ces protocoles tout en évitant les éventuels conflits d'intérêt comme dans le cadre de l'exploitation forestière;
- préciser les ressources bibliographiques physiques et électroniques, ainsi que les personnes ressources à consulter;
- préciser les conditions et les modalités d'actualisation de ces protocoles;

- préciser les mécanismes pour s'assurer de la participation et de l'implication des CLA telles que les Mbororos et les Pygmées dans le processus d'élaboration de ces protocoles;
- préciser les principes qui doivent gouverner à l'élaboration de ces documents tels que le principe de participation et de dialogue, la prise en compte du genre, le principe éthique et de gouvernance à respecter par les membres lors de l'élaboration de ces protocoles ;
- réaliser un inventaire pilote des connaissances traditionnelles associées aux espèces *Irvingia wombolu*, *Monodora myristica*, *Balanites aegyptiaca* et *Acacia nilotica* dans les communautés cibles du projet, en vue de leur intégration dans la base de données centralisées des CTa ;
- inclure des illustrations par des photos, des encadrés, des figures, des graphiques et des schémas.

V. MÉTHODOLOGIE

Le consultant doit fournir une méthodologie détaillée démontrant comment les résultats seront obtenus.

Les étapes clés pour entreprendre ce travail peuvent être résumées en trois phases comme suit :

Pour la phase 1 :

- réunion de cadrage avec l'équipe du projet ;
- revue bibliographique sur les directives et principes/critères d'élaboration des Protocoles bio culturels communautaires;
- élaboration et validation de la méthodologie et du plan de travail pour la mission.

Pour la phase 2 :

- descentes de terrain pour consultation des communautés ayant déjà élaboré les protocoles bio culturels communautaires à l'instar du village Mintoum dans la région de l'Est du Cameroun, sur les processus et les méthodologies d'élaboration et en tirer des leçons ;
- élaboration d'un draft de guide d'élaboration des protocoles bio culturels communautaires au Cameroun ;
- descentes de terrain dans une communauté dans le Mayo-kani et une communauté dans le Kupe Manengoumba pour tester ce draft de guide;
- production du guide provisoire d'élaboration des protocoles bio culturels communautaires au Cameroun ;
- facilitation de l'atelier de relecture et de validation du guide d'élaboration des protocoles bio culturels communautaires au Cameroun.

Pour la phase 3 :

- Inventaire pilote des connaissances traditionnelles associées aux espèces *Acacia nilotica*, *Balanites aegyptiaca*, *Irvingia wombolu* et *Monodora myristica* dans les communautés cibles du projet dans le Mayo-kani et dans le Kupe Manengoumba

VI. LIVRABLES ET CALENDRIER

A l'issue de la consultation, les livrables suivants sont attendus :

Livrables	Date limite
Livrable 1: Revue bibliographique sur les directives et principes/critères nationaux et internationaux pour l'élaboration des Protocoles bio culturels communautaires, accompagnée d'une note méthodologique incluant le calendrier de réalisation de la mission. Ces documents seront soumis pour relecture et validation par l'Unité de Gestion du Projet.	Au plus tard 2 semaines après la signature du contrat.
Livrable 2 : Un rapport de consultation des communautés concernées sur les processus et les méthodologies utilisés pour l'élaboration des protocoles bio culturels existants au Cameroun, assorti des propositions d'amélioration.	Au plus tard 03 semaines après la validation du rapport de démarrage
Livrable 3 : le draft d'un guide d'élaboration des protocoles bio culturels communautaires au Cameroun. Les livrables N° 2 et 3 seront soumis au même moment pour relecture et validation par l'UGP.	
Livrable 4 : Un rapport de test du draft de guide dans une communauté dans le Mayo-kani et une communauté dans le Kupe Manengoumba.	Au plus tard 03 semaines après la validation des livrables N° 2 et 3.
Livrable 5 : Un guide provisoire d'élaboration des protocoles bio culturels communautaires au Cameroun.	
Livrable 6 : Un rapport de l'atelier de relecture et un guide final d'élaboration des protocoles bio culturels communautaires au Cameroun.	Au plus tard 02 semaines après la soumission du guide provisoire d'élaboration des protocoles bio culturels communautaires au Cameroun.
Livrable 7 : Un rapport préliminaire d'inventaire des connaissances traditionnelles associées aux espèces <i>irvingia wombolu</i> , <i>monodora myristica</i> , <i>balanites aegyptiaca</i> et <i>acacia nilotica</i> dans les communautés cibles du projet.	Au plus tard 02 semaines après l'atelier de relecture.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

Les consultants intéressés par cette prestation doivent :

- justifier d'un diplôme minimum Bacc + 5 en anthropologie, en sciences sociales pour le développement, en gestion des ressources naturelles;
- justifier d'une expérience dans une étude scientifique ou des travaux de terrain en lien avec les aspects sociaux du processus APA;
- justifier d'une expérience d'animation, de facilitation ou de communication avec les communautés rurales;
- avoir une maîtrise du français et de l'anglais écrit et parlé. Une connaissance des langues locales (fulfulde, pidgin) sera un avantage.

VIII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué de :

- une lettre de motivation détaillée faisant ressortir vos capacités spécifiques qui vous aideront à réussir votre mission, ainsi que votre intérêt pour cette mission;
- les copies certifiées du ou des diplômes datant de moins de trois mois;
- un justificatif des expériences antérieures;
- une proposition technique comprenant la méthodologie de réalisation de la mission;
- un Curriculum Vitae (CV) paraphé, daté de moins de trois mois et signé;
- un dossier administratif comprenant une photocopie de la CNI, un Numéro d'Identifiant Unique et un Relevé d'Identité Bancaire ;
- une offre financière.

IX. DURÉE DE CONSULTATION

La durée de la consultation est de 30 jours répartis sur 3 mois.

Date , 17 6 MAI 2024

Approuvé par:



*Dr. Dingom Aurien
Taylor Patience*